

Lors du dernier conseil municipal, M Philippe Bardou, président de la cave coopérative de NEFFIES avait été invité pour informer les élus sur la gravité des dégâts occasionnés sur le vignoble par la tempête accompagnée de grêle survenue le 4 septembre dernier de 21 h à 21 h 20. M Bardou fait état que sur 350 ha de vignobles, 300 ha ont été touchés soit la quasi-totalité et 100 ha ont été réduits à néant et qu'il n'y a que 10 % des viticulteurs ayant souscrit une assurance pour la grêle...



Les cépages dits *haut de gamme*, vins AOC d'excellente qualité ont été gravement endommagés, ce qui représente une perte très importante. Les grains des raisins abîmés seront utilisés pour la production de rosés.

M le Maire informe le conseil municipal que M le Préfet, M Kléber Mesquida, Député et Me la Directrice de la DDAF sont venus le mercredi 10 septembre pour constater par leurs propres yeux l'ampleur du sinistre. M le Maire fait ensuite adopter par le conseil municipal, à l'unanimité, la demande au Préfet du classement de NEFFIES en zone sinistrée, l'exonération des taxes foncières 2 008 pour les vignobles et cultures comme l'exonération de la redevance des baux emphytéotiques pour l'année 2 009, perçue par la commune et la demande d'aide financière au titre de l'exonération de ces 2 taxes.

MARTIN Raymond - conseiller municipal - Mairie - Place de l'Ancien Couvent - 34 320 NEFFIES
Adresse électronique : raymond.martin25@orange.fr

Martin Raymond - Délégué à la communication



M le Maire propose ensuite que soit organisée une soirée de solidarité, sous la forme d'un repas dansant avec des chanteurs, au profit des viticulteurs. M Bedos, premier adjoint précise aussi que des aides ponctuelles pourront être données aux viticulteurs sinistrés par l'intermédiaire du CCAS...

**MARTIN Raymond - conseiller municipal - Mairie - Place de l'Ancien Couvent - 34 320 NEFFIES
Adresse électronique : raymond.martin25@orange.fr**